

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Laboratoire de Droit International et Européen

LADIE

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Hélène Pauliat, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire de Droit International et Européen

Acronyme de l'unité : LADIE

Label demandé : EA

N° actuel : 7414

Nom du directeur  
(2016-2017) : M<sup>me</sup> Josiane AUVRET-FINCK

Nom du porteur de projet  
(2018-2022) : M<sup>me</sup> Josiane AUVRET-FINCK

## Membres du comité d'experts

Présidente : M<sup>me</sup> Hélène PAULIAT, Université de Limoges

Experts :

- M<sup>me</sup> Hélène GAUDIN, Université Toulouse Capitole
- M<sup>me</sup> Albane GESLIN, Sciences-Po Lyon
- M. Jean-Éric GICQUEL, Université de Rennes 1
- M. Xavier MAGNON, Aix-Marseille Université (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jeanick BRISSWALTER, Université Nice Sophia Antipolis

Directrice de l'École Doctorale :

M<sup>me</sup> Pascale STEICHEN, ED n° 513, « DESPEG - Droit et Sciences Politiques Économiques et de Gestion »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le LADIE est de création récente sous sa forme actuelle (1<sup>er</sup> mars 2016). Il est issu de la fusion du Groupement d'Études et de Recherches sur l'Évolution du Droit International et Comparé (GEREDIC, EA 3180), qui avait été créé à la fin des années 1990, et du Centre d'Études du Droit des Organisations Européennes (CEDORE, EA 2139), créé en 1990. Ces deux entités avaient rapproché leurs thématiques, en insistant principalement sur les enjeux de sécurité, de gouvernance et de protection de la personne humaine. La période 2010-2015 a permis une convergence des réflexions pour aboutir à une fusion des deux équipes, à l'unanimité des membres des deux entités. La nouvelle équipe issue de la fusion a reçu l'agrément ministériel en février 2016. Le rattachement à l'Institut du droit de la paix et du développement est original en ce que le LADIE constitue le socle scientifique de l'IDPD, institut *sui generis* désormais rattaché à la Faculté de Droit dans le cadre d'une expérimentation initiée et soutenue par l'UNS qui entend ainsi favoriser le lien recherche / masters.

Le LADIE occupe six salles et bureaux dans les locaux de l'IDPD (Institut du Droit de la Paix et du Développement), avenue du Doyen Louis Trotabas à Nice, auxquels s'ajoute le Centre de Documentation Européenne, au rez-de-chaussée de la bibliothèque universitaire.

### Équipe de direction

La direction de l'unité est actuellement, ainsi que pour le contrat à venir, assurée par M<sup>me</sup> Josiane AUVRET-FINCK ; le directeur adjoint est M<sup>me</sup> Anne-Sophie MILLET-DEVALLE.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2-1 Droit.

### Domaine d'activité

Droit international public, droit de l'Union Européenne.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2016</b>	<b>Nombre au 01/01/2018</b>
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	9	7
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
<b>N4</b> : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
<b>N5</b> : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	1	
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N7</b> : Doctorants	36	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>47</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b>
Thèses soutenues	29
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	1

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'unité est très active sur le plan scientifique, malgré un nombre d'enseignants-chercheurs en nette diminution depuis 2011. Le LADIE capitalise sur la double notoriété des deux anciennes équipes (GEREDIC et CEDORE) qu'il a fusionnées. Il fait preuve d'un grand dynamisme qui se traduit par des publications chez des éditeurs reconnus ainsi que des colloques nationaux et internationaux, ouverts aux professionnels. La reconnaissance obtenue par différents labels d'excellence atteste de la qualité de la production scientifique. Il faudra cependant veiller à garantir et développer le potentiel de recherche, au risque de mettre gravement en péril cette nouvelle unité.

Les thématiques retenues ont fait l'objet de réflexions pour tenter de ne pas reproduire à l'identique les axes de recherche des deux anciennes entités par une juxtaposition qui aurait pu être très artificielle. Ils sont désormais regroupés en trois axes : « Enjeux de sécurité » ; « Fonctionnement des organisations internationales » ; « Droit de la mer » ; et plus largement « Droit des espaces ». Il est probable qu'au cours du contrat à venir, le LADIE soit amené lui-même à préciser ces choix. L'unité est encore très jeune et il est normal que des ajustements soient encore opérés, les choix étant également tributaires du potentiel d'enseignants-chercheurs sur lequel elle peut compter.

La redéfinition de la politique scientifique amène également une réflexion sur la politique doctorale ; si les masters paraissent constituer un appui au LADIE, il est sans doute utile de mieux mettre en évidence le parcours recherche, qui est censé alimenter directement le vivier de doctorants. Le LADIE fait un effort louable pour assurer le plus grand nombre de financements pour ses doctorants (près de la moitié sont financés). L'effort est visible dans la recherche de bourses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) ; il est aussi remarquable - quoique sans doute à renforcer - sur le développement des cotutelles, les thématiques se prêtant à une approche comparée ou européenne.

L'implication du LADIE au sein de l'IDEX (Initiative D'EXcellence) obtenu par l'Université Nice Sophia Antipolis représente une opportunité importante ; les outils proposés permettront de mettre en œuvre une vraie politique scientifique à l'international, avec accueil de chercheurs étrangers environnés. Si le LADIE reçoit beaucoup de collègues étrangers, cette nouvelle dimension ancrerait le dispositif dans la durée. Il convient également de souligner l'implication du LADIE dans les axes de la MSHS (Maison des Sciences de l'Homme et de la Société) du Sud-Est.

Le comité d'experts relève plusieurs atouts. L'unité est reconnue au niveau national et international. Les thématiques sont clairement identifiées. L'unité est soudée et cohérente. Le nombre de soutenances de thèses est très satisfaisant. On relève des publications de qualité chez des éditeurs reconnus.

Le comité d'experts a également identifié des points à améliorer et des risques. L'effectif de l'unité est faible au regard de l'ambition scientifique. La politique de l'unité en termes d'organisation de colloques et de manifestations scientifiques devrait être précisée. La politique de recherche en termes de stratégie (axes de recherche, recrutement d'enseignants-chercheurs, etc.) devrait être affinée. Un comité de suivi des thèses est à construire. Un risque de dispersion existe au regard des thématiques présentées dans la stratégie scientifique de l'unité.